

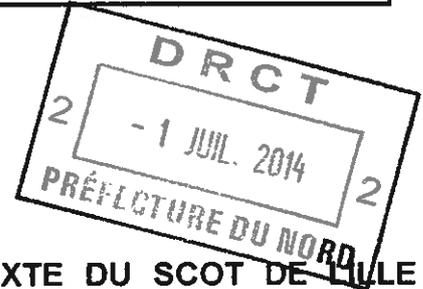
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine 1 rue du Ballon 59034 LILLE cedex</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p>du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</p>
---	--

**Porté à la connaissance
du public, par voie d'affichage**
du 1^{er} JUIL. 2014

Comité syndical du 19 juin 2014

Délibération n°1-2014



Objet : ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Le jeudi dix-neuf juin deux mille quatorze à quatorze heures trente, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean DELEBARRE, Doyen d'âge.

Étaient présents :

Votants : 51

Mmes S.DUCRET, C.KRIEGER, A.LINKENHELD, H.MOENECLAËY, D.PONCHAUX, E.RODES, C.SARTIAUX et M.TONNERRE-DESMET, MM. R.ACKERMANN, D.BAERT, S.BALY, P.BARRET, P.CANESSE, D.CASTELAIN, R.CAUCHE, G.CAUDRON, J.CRESPEL, MP.DAUBRESSE, B.DEBREU, G.DELBAR, J.DELEBARRE, P.DELEBARRE, AL.DUBOIS, P.DUBOIS, R.DUBUISSON, E.DURAND, R.ELEGEEST, P.GEENENS, P.HOLVOOTE, D.JANSSENS, N.LEBAS, S.LEPRETRE, R.MULLIEZ, T.ROLLAND, B.BRILLON, B.CORTEQUISSE, JL.DETAVERNIER, M.DUFERMONT, B.DUMORTIER, M.DUPONT, L.FOUTRY, E.MOMONT, D.WIBAUX, C.GRAS, G.MARLIER, M.BORREWATER, JB.MASSON, H.GADAUT, R.BREHON, D.HAYART et A.DUTHOIT.

Non votants : 10

Mme M.CIETERS, MM. D.BOUREL, J.PASTOUR, A.CAMBIEN, P.WAYMEL, C.JEGOU, JM.MOLLE, F.VERCAMER, F.VERDONCK et Y.OLIVIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Grégory MARLIER

Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical le : 13 juin 2014

Nombre de délégués en exercice : 57

Délibération publiée le : - 1 JUIL. 2014

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport de Monsieur le Doyen d'âge

Monsieur le Doyen d'âge invite le Comité syndical à procéder à l'élection du Président.

Il rappelle que :

- conformément aux articles L.5211-1, L.5211-2, L.2122-4 et 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical élit le Président parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue ;
- nul ne peut être Président s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus ;
- si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;
- en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le doyen d'âge appelle les candidatures.

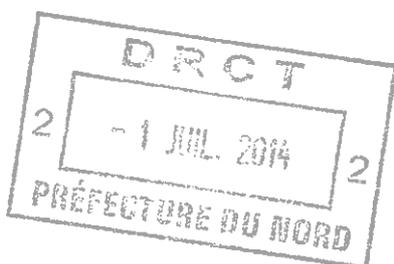
Est candidat :

Monsieur Damien CASTELAIN, délégué titulaire du Syndicat mixte et Président de Lille Métropole Communauté urbaine.

À l'issue des opérations relatives au scrutin, il est constaté ce qui suit :

- nombre de votants : 49 ;
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 3 ;
- nombre de suffrages exprimés : 46 ;
- majorité absolue : 24.

Monsieur Damien CASTELAIN, ayant obtenu 46 voix, est élu Président du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole à l'unanimité des suffrages exprimés.



Damien CASTELAIN
Président du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.